

Françoise DESCAMPS-CROSNIER  
Députée des Yvelines

Monsieur Eric FORTI  
Président  
Chambre régionale de l'Economie  
sociale et solidaire d'Île-de-France  
3 rue de Vincennes  
93100 MONTREUIL

Mantes-la-Jolie, le 2 juin 2017

**Objet :** votre courrier en date du 30 mai 2017

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité sensibiliser les candidat.e.s aux élections législatives à l'économie sociale et solidaire (ESS). Je vous en remercie.

Députée depuis 2012, j'ai suivi et accompagné les travaux ouverts par cette législature en matière d'économie sociale et solidaire. Ils ont d'abord permis de faire exister ce secteur essentiel comme un sujet à part entière du débat public. La création d'un ministère dédié, en 2012, a envoyé un signal fort et la politique poursuivie a permis une véritable reconnaissance de l'ESS comme mode d'entreprendre spécifique. La loi du 31 juillet 2014 a notamment permis de définir pour la première fois son périmètre, de reconnaître la diversité des acteurs de l'ESS mais aussi ce qui les réunit, les principes fondateurs. Cette définition sécurise les acteurs de l'ESS et permet de faciliter leurs financements. BpiFrance a ainsi créé un fonds de financement de l'innovation sociale qui vise particulièrement l'ESS, la Caisse des dépôts s'est vu confier par l'État la gestion d'une dotation de 100 millions d'euros en faveur de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'investissements d'avenir, etc. Un droit d'information préalable pour favoriser les reprises d'entreprises en bonne santé par les salariés a également été créé.

Avec cette politique d'accompagnement et de facilitation, en 2014, ce sont 277 SCOP qui ont été créées soit la croissance la plus forte depuis 7 ans et 2 800 emplois ont été créés (en progression de 40% par rapport à 2013). L'ESS présente un potentiel de croissance très important qu'il s'agit d'accompagner. Son modèle de développement, inscrivant au cœur de son approche la dimension sociale et solidaire, ne peut trouver qu'un écho très favorable au sein du logiciel de pensée de ma famille politique et ce depuis longtemps. Michel Rocard avait notamment œuvré en ce sens. L'ESS correspond à la vision humaniste et progressiste de l'entreprise que nous voulons promouvoir. Je veux donc poursuivre dans la voie du soutien au développement de l'ESS : le soutien à l'économie sociale et solidaire est d'ailleurs inscrite clairement dans la plateforme programmatique du Parti socialiste pour les élections législatives. J'ai moi-même soutenu localement aussi souvent que je l'ai pu les acteurs de l'ESS qui est inscrite de longue date dans le Mantois-Vexin comme par exemple APTIMA qui a fêté l'année dernière ses 40 ans.

... / ...

Vous posez dans votre courrier une série de questions spécifiques aussi je souhaite vous répondre précisément.

En ce qui concerne la **consolidation du modèle d'entrepreneuriat**, au-delà de la définition législative introduite par la loi du 31 juillet 2014, que j'ai déjà mentionnée, notre candidat à l'élection présidentielle, Benoît Hamon, a plaidé pour un pacte d'intérêt général avec les acteurs de l'ESS pour leur permettre de changer d'échelle tout en accompagnant la montée en puissance de politiques publiques. Je souscris à cette ambition et plus particulièrement aux dispositifs qui permettent de développer la connaissance de l'ESS auprès des jeunes, par exemple à travers les programmes scolaires, et particulièrement des jeunes entrepreneurs. Il est essentiel de pouvoir toujours marier innovation et ESS aussi ce ressort particulier doit pouvoir trouver une dimension nouvelle auprès des futures générations d'entrepreneurs. Mais il faut aller plus loin en encourageant les écosystèmes de développement de l'ESS sur les territoires par une meilleure coordination des dispositifs d'accompagnement et financement (incubateurs, couveuses, etc.).

Cela passe bien évidemment par une meilleure coordination entre les différents acteurs pertinents pour l'ESS : Etat, collectivités territoriales, EPCI, etc. Cette nécessité rejoint votre interrogation autour d'un meilleur **fléchage budgétaire de l'Etat et des collectivités**. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, du 7 août 2015, a pris en charge la question de la place de l'ESS dans le paysage territorial. Pleinement intégrée dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, l'ESS est clairement confiée à la région qui aura la responsabilité de s'appuyer sur les conférences régionales de l'ESS. L'organisation institutionnelle me paraît suffisamment claire et organisée à ce stade. Du point de vue spécifiquement budgétaire, certaines pistes esquissées par le rapport de mars 2017 de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire me paraissent devoir être suivies d'effet comme la proposition n°4 qui suggère de mesurer les concours financiers apportés par les régions aux entreprises de l'ESS et en dresser la typologie. Il faudra, en tout état de cause, mesurer les effets de la réforme territoriale menée ces dernières années sur les acteurs de l'ESS.

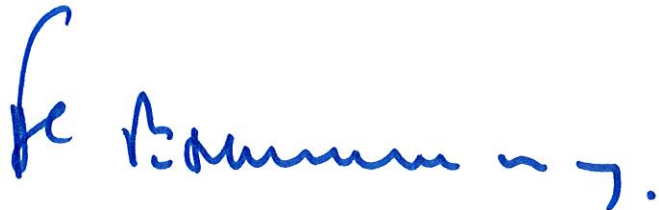
De la même manière, en ce qui concerne la **sécurisation des modes de financement**, plusieurs pistes du rapport me paraissent particulièrement intéressantes. Elles ont toutefois besoin d'être expertisées par les services de l'Etat pour en mesurer les éventuelles implications budgétaires même si certaines sont assez évidentes comme le positionnement correct de la Bpi sur sa mission de financement de l'ESS, l'extension du crédit impôt-recherche à l'innovation sociale ou bien encore l'ouverture aux entreprises de l'ESS du recours à la Médiation du crédit.

... / ...

Sans préjuger de la dimension qui sera donnée à l'ESS dans la future politique gouvernementale, je regrette la disparition d'un ministère de plein exercice pour l'économie sociale et solidaire, désormais rattachée au ministère de la transition écologique et solidaire dont le très large périmètre peut laisser craindre le passage au second plan de certains sujets pourtant essentiels. Que deviendra, dans cette nouvelle organisation, la fonction de délégué à l'économie sociale et solidaire et le début d'administration de l'ESS, initialement rattachée au ministère de l'Economie et des Finances via la direction du Trésor ? La question de **l'organisation de l'administration centrale relative à l'ESS** est déterminante pour la stabilisation de son pilotage du point de vue des politiques publiques. Comment assurer, par exemple, la bonne prise en compte de l'ESS dans le chantier au long cours de la simplification de la vie des entreprises ? Je me suis particulièrement impliquée sur sujet de 2012 à 2017, notamment en présidant la commission spéciale qui a examiné le projet de loi de simplification de la vie des entreprises, et j'ai regretté la trop faible présence et prise en compte des enjeux de l'ESS. La stabilité, dans ce domaine comme pour beaucoup d'autres, me paraît nécessaire pour construire dans la durée. J'aurais souhaité le maintien de l'ESS auprès du ministère de l'économie et la poursuite de la construction administrative entamée par le Gouvernement précédent.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Très cordialement



Françoise DESCAMPS-CROSNIER